



Le 19 mars 2015

Vers la fin des pesticides néonicotinoïdes : la santé des abeilles enfin prise en compte

La Fondation Nicolas Hulot salue les avancées et appelle à maintenir un cap ambitieux

Dans le cadre de la discussion sur le projet de loi relatif à la biodiversité, l'Assemblée Nationale a adopté ce matin deux amendements visant à restreindre l'usage des pesticides néonicotinoïdes, reconnus pour leurs ravages sur la santé des pollinisateurs et pour leurs risques sur la santé humaine. L'amendement n°1077 modifié va permettre de soutenir les projets de groupements d'intérêt écologique et économique (GIEE) travaillant à la suppression des néonicotinoïdes dans le cadre du plan Ecophyto 2. L'amendement n° 754 vise à mettre en place un moratoire sur ces produits à compter du 1er janvier 2016.

La Fondation Nicolas Hulot salue ces avancées, tout en ayant bien conscience des questionnements que pose la mise en place d'un tel moratoire national. **Au gouvernement maintenant de traduire ce cap ambitieux en actes.**

Lors des discussions, Ségolène Royal a également rappelé que la France s'engage au niveau européen pour mettre en révision, **dès cette année**, l'interdiction des 3 substances précédemment interdites ainsi que **l'élargissement à d'autres substances** et s'est engagée à **adopter rapidement un plan de sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs**. La FNH prend acte positivement de ces engagements du gouvernement qui font suite à nos nombreuses interpellations et aux déclarations de François Hollande lors de la conférence environnementale.

Contact : Matthieu Orphelin – 06 37 36 83 41